

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 15 avril 2009

n°2

page 1

Rapporteur **Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

OBJET : Organigramme général des services de la Ville de Châtelleraut

Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'audit organisationnel réalisé en cours de l'année 2008 soulignant la nécessité de rationaliser l'organisation générale des services de la Ville et à l'issue d'une période de concertation avec les élus, les services et les partenaires sociaux, un nouvel organigramme général des services de la Ville a été élaboré.

Document de référence, aussi bien pour les élus que pour l'administration, l'organigramme traduit en terme d'organisation le programme du conseil municipal et répond au besoin de clarification des fonctions en identifiant d'une part de nouveaux pôles de compétence équilibrés et cohérents mais également de nouvelles missions de nature transversale.

L'organigramme général qui vous est présenté est l'illustration d'une volonté de conduire un projet de changement motivant et attractif. Il offre une réponse appropriée quant à la diversité, à l'urgence mais aussi au caractère obligatoire et facultatif de la plupart des missions d'intérêt général dévolues à notre collectivité.

En définitive, l'organigramme général vise à définir un périmètre des missions des services pertinent, afin d'assurer une meilleure coordination des politiques publiques et donc d'une plus grande efficacité.

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2221-3

VU l'article 33 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

VU l'avis du comité technique paritaire du 6 avril 2009,

VU le projet d'organigramme joint à la présente,

Le conseil municipal prend connaissance du nouvel organigramme général des services se traduisant par :

la création autour de la direction générale des services, d'une direction des services fonctionnels, d'une direction des services à la population, d'une direction du développement local et de l'aménagement ainsi que d'une direction des infrastructures et des superstructures.

- **La direction générale des services** comprend le service juridique et le secrétariat des assemblées, le secrétariat de la direction générale, ainsi que les relations internationales.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 15 avril 2009

n°2

page 2

- **La direction générale des services fonctionnels** a pour vocation de rassembler toutes les fonctions transversales que sont les pôles évaluation des politiques publiques, communication et informations, ressources humaines, gestion financière et développement durable.

Au sein de ces pôles, sont identifiées des missions transversales permanentes comme celles des archives, du développement durable, de l'administration électronique, du système d'information géographique et des événements institutionnels.

- **La direction générale des services à la population** regroupe l'ensemble des pôles en relation directe avec la population et traduit la volonté de faciliter l'accès des usagers aux services publics dans le cadre d'une politique de proximité renforcée. Cette direction regroupe les pôles : public, éducation-jeunesse, culture sport et vie associative, santé-sécurité.

Il convient de préciser que la fonction d'accueil est un enjeu important de la réorganisation traduite dans l'organigramme. Dans une même logique de guichet unique, le nouveau pôle vie associative a pour objet d'accroître la lisibilité de l'aide publique au secteur associatif et de faciliter les relations entre la collectivité et les associations.

- **La direction générale du développement local et aménagement** rassemble les pôles du développement et du renouvellement urbains, du développement solidaire, de l'économie et de l'attractivité du territoire.

Cette direction traduit en terme opérationnel des politiques publiques de nature économique, sociale ou urbaine dans une même perspective de développement de l'attractivité du territoire de Châtelleraut.

- **La direction générale des infrastructures et superstructures** regroupe, dans un souci de rationalisation des moyens et d'amélioration de la vie quotidienne de l'usager dans le cadre d'interventions de proximité au sein du pôle aménagement et environnement, les services aménagement urbain, cadre de vie, gestion des déchets ménagers, déplacement stationnement et circulation, bureau d'études « voirie réseaux divers » ; au sein du pôle bâtiment et logistique, les services logistique et gestion des patrimoines bâtis.

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus,

Le conseil municipal approuve l'organigramme général des services de la Ville de Châtelleraut.

POUR : 28
CONTRE : 9
(les oppositions)
ABSTENTION : 0

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtelleraut
Transmis à la sous-préfecture, le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault